

Synthèse



L'autosurveillance des réseaux d'assainissement est plus que d'actualité, l'objectif du Ministère est que la totalité des agglomérations de plus de 10 000 EH soient équipées fin 2012. L'Agence de l'eau a revu en 2011 le seuil de pénalité sur la prime pour épuration des collectivités ne s'étant pas engagées dans l'autosurveillance des réseaux : il est passé de 50 000 eh à 10 000 eh. Ainsi plus de 200 collectivités risquent de perdre entre 20 et 40 % de leur prime si elles ne réalisent pas les travaux nécessaires dans l'année. En contrepartie l'Agence maintient jusqu'à la fin du 9ème programme son accompagnement financier pour les études préalables et les travaux nécessaires à l'autosurveillance réseaux.

La révision de l'arrêté du 27 juin 2007 est en cours, en appui sur des groupes de travail. Entre autres évolutions, dans l'état actuel de rédaction, le principe des points caractéristiques serait abandonné pour une obligation de bonne gestion du système et d'étude diagnostic à réaliser au plus tous les quinze ans. La suppression de cette mention dans l'arrêté risque de poser à court terme le problème du financement par les Agences de ces points de mesures important pour la mise en place de diagnostic permanent.

L'exemple des différents länder allemand apporte une mise en perspective, pour ne pas dire un réel contraste ; des réglementations à l'échelle des länder, généralement sans obligation d'autosurveillance des réseaux (contrairement aux stations d'épuration). Certains imposent une modélisation globale avec la comparaison à un réseau séparatif strict fictif. D'autres, comme à Berlin, jugent sur l'état d'avancement d'un programme d'actions défini à échéance 2020. Aujourd'hui, à Berlin, Pascale ROUAULT met en place une autosurveillance des déversoirs d'orage et postes de relèvement afin d'améliorer la gestion du système. Cette démarche très contrastée tend à mettre en évidence tout l'intérêt d'instrumenter des points caractéristiques ; mais, au niveau français, un cadre législatif pourrait s'avérer nécessaire pour aller dans ce sens.

La circulaire de septembre 2010 sur les micropolluants vient ajouter une certaine inquiétude. Elle vise pour l'instant les STEP urbaines (+ de 100 000 EH en 2011 et entre 10 000 et 100 000 EH en 2012), les industriels (raccordés ou non) mais pas les RUTP. Même si le ministère affirme que l'objectif est d'améliorer les taux de raccordements et de limiter les rejets directs en amont de la step (ndlr : répondre au souhait du ministère risque sérieusement d'augmenter les rejets de la step, pourtant seul indicateur retenu). On s'attend là aussi à une mise en œuvre "progressive", y compris au niveau des laboratoires.

La question des micropolluants est un bel enchaînement vers les questions plus techniques abordées par la suite, et notamment l'importance de la qualité des prélèvements et de l'échantillonnage sur des effluents de temps de pluie, réaffirmée par Alain TERRASSON. La chaîne d'incertitude, largement développée lors de nos précédentes journées, justifie que l'on ne fasse pas d'analyse sur un échantillon non satisfaisant. La méthode la plus couramment utilisée, à savoir l'asservissement au débit, avec un minimum de 4 prélèvements à l'heure (6 étant l'optimal) est la méthode la plus fiable. Faute de mesure possible de débit, la méthode plus simple d'asservissement au temps pourra être retenue.

En parlant de mesure ou d'estimation de débits, les modélisations 3D mettent en exergue –et en couleur- les incertitudes énormes qui peuvent être dues à une mauvaise implantation des capteurs ou niveau des ouvrages spéciaux. Au-delà de cette image, la modélisation 3D présente des perspectives extraordinaires pour accompagner, préparer, optimiser l'instrumentation de sites en mesures de hauteur-vitesse ou mesure de simples hauteurs pour évaluer les débits. Si cette dernière n'est pas accessible à tous (ou pas justifiée pour tous) elle met en évidence des règles de bon sens d'observation du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage avant et après mise en place de l'instrumentation.

Nous avons pu également voir des perspectives très intéressantes pour les méthodes de traçage en réseau pour valider les mesures de débit, pour des mesures de hauteur en autonomie énergétique totale, et enfin pour le suivi en continue de la turbidité et l'utilisation de loi permettant d'évaluer les flux de différents paramètres classiques.

Enfin, les responsables techniques du Grand Lyon ont dû réaffirmer l'intérêt de l'autosurveillance pour avoir l'accord des élus pour poursuivre cet investissement (matériel et humain), du fait du coût et du peu de retour direct à l'heure actuelle. Une démarche d'aide à la décision multicritère a donc été engagée pour les choix d'instrumentation des futurs points à équiper, prenant en compte 1- l'instrumentation en place et possible, 2- les contraintes d'installation et de maintenance, 3- la qualité et précision de la mesure, 4- les contraintes hydrauliques et 5- le coût. Cette analyse multicritère, plus ou moins poussée selon les moyens et les enjeux, est encore une belle perspective de méthode pour aider les collectivités à mettre en œuvre leur autosurveillance et optimiser l'instrumentation des sites.

Tous ces éléments de méthodes et de techniques viennent alimenter différentes étapes de l'organigramme de mise en œuvre de l'autosurveillance réseaux développé par le groupe de travail du Graie, et enrichi cette année par des éléments sur les consultations préalables des partenaires et sur la valorisation des données, notamment vers la gestion patrimoniale.

Les thèmes abordés au cours de cette journée sont très complémentaires des précédentes journées, que nous vous invitons à consulter.

Le groupe de travail va poursuivre l'élaboration de fiches techniques et méthodologiques ; il portera cette année une enquête permettant de mutualiser au mieux les retours d'expérience et de constituer progressivement un véritable réseau d'acteurs autour de l'autosurveillance. Enfin, il compte bien être reconnu et pouvoir apporter sa contribution de scientifiques et hommes de terrain lors des consultations du ministère pour la révision du cadre réglementaire de l'autosurveillance des réseaux d'assainissement.

Merci à l'ensemble des intervenants de la journée et du groupe de travail régional

Thierry DAUGE, Ville de Clermont-Ferrand - Jérôme DE BENEDITTIS, Veolia Eau -
Julien LABALETTE, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement - Jean-
Louis LAFONT, Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Grand Projet -
Mathieu LEPOUT, INSA de Lyon - Gislain LIPEME KOUYI, INSA de Lyon - Lionel MERADOU, Agence de l'Eau
Rhône Méditerranée & Corse - Xavier NALTCHAYAN, Hydratec -
Marc ROGER, Lyonnaise des Eaux - Pascale ROUAULT, KompetenzZentrum Wasser Berlin gGmbH
Alain TERRASSON, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse -
José VAZQUEZ, ENGEES -IMFS - Emmanuelle VOLTE, GRAND LYON



Synthèse rédigée par Elodie BRELOT et Laëtitia BACOT
La synthèse et les actes des journées précédentes
sont disponibles sur le site internet du Graie

www.graie.org